

La pêche

coup d'importance pour les Canadiens de la Colombie-Britannique et en particulier pour les pêcheurs. Ce programme ambitieux, lancé par le gouvernement fédéral en 1977 de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, vise à doubler au cours à peu près des vingt prochaines années le nombre des saumons pris tous les ans dans le Pacifique, c'est-à-dire à accroître le nombre des prises d'environ 25 millions. La contribution du gouvernement fédéral au cours des sept premières années de mise en œuvre de ce programme a été fixée à 150 millions de dollars environ. Le gouvernement fédéral entend continuer de participer à ce financement, compte tenu des succès au cours de la phase initiale, jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

En termes économiques, le Programme de mise en valeur des salmonidés vise à hausser la valeur des prises, qui est actuellement de 160 millions de dollars par année à quelque 400 millions de dollars, exprimés en dollars de 1980, d'ici l'an 2000. Le moyen d'y arriver consiste à bien utiliser l'augmentation de production et à entreprendre des programmes de rentabilité afin d'améliorer la qualité des produits.

Un autre objectif serait de doubler les bénéfices directs de la pêche sportive de 50 à 100 millions d'ici l'an 2000, et de continuer à s'occuper de la pêche dont les Indiens vivent depuis toujours.

Je sais que d'autres députés veulent parler de la motion. J'ajoute simplement qu'en tant que Terre-Neuvien qui s'intéresse aux pêches, je partage les inquiétudes qui ont été exprimées aujourd'hui, surtout en ce qui concerne l'environnement, la question de savoir s'il faut laisser l'industrie étendre son empire et la nécessité de faire échec aux monopoles.

Je répète qu'une motion où l'on se contente de blâmer sans offrir des conseils positifs et constructifs n'a qu'une valeur limitée. Si mon collègue du Nouveau parti démocratique propose une autre fois une motion qui contient des propositions concrètes, j'appuierai alors cette motion.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question sérieuse au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe. Presque tout son discours a porté sur la pêche au saumon de la côte ouest. Je voudrais savoir si son discours a été préparé par le ministère des Pêches et des Océans ou s'il l'a préparé lui-même.

● (2150)

M. Tobin: Je suis heureux de dire au député que j'ai été grandement aidé dans la préparation de mon discours. En fait, mon bon ami et collègue le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Henderson) m'a fourni une masse de documents et je lui en suis reconnaissant. Je ne suis pas de ceux qui osent prendre la parole aux Communes sans avoir pu demander les conseils et l'information qui peuvent m'aider à participer au débat.

Des voix: Bravo!

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner l'occasion de dire quelques mots à propos de la motion qui accuse le gouvernement d'avoir négligé le secteur de la pêche. Je vais en profiter pour faire quelques remarques générales sur la grande importance qu'ont les pêches de la côte est pour la Nouvelle-Écosse et les autres provinces atlantiques.

Tout d'abord, je voudrais souligner que dans ma circonscription de Halifax-Ouest moins de 5 p. 100 de notre main

d'œuvre travaille pour la pêche. Toutefois cette question nous tient à cœur parce que nous, en Nouvelle-Écosse, nous avons mis de grands espoirs dans la pêche pour l'avenir. Nous espérons que ce secteur, ainsi que le développement de l'énergie et des transports océaniques, nous feront connaître une ère nouvelle de prospérité au cours des années 80.

J'aimerais vous parler du secteur de la pêche en Nouvelle-Écosse en commençant par énumérer tous les faits qui expliquent l'importance de nos pêcheries pour tout le Canada. Nous occupons le 15^e rang dans le monde mais nous sommes les premiers pour l'exportation du poisson. Il y a plus de 100,000 pêcheurs et nos exportations de poissons s'élèvent à 1.3 milliard de dollars. Ce n'est pas si mal si l'on considère que les ventes de blé représentent environ 2.2 milliards de dollars. La production canadienne de poisson est estimée à 1.6 milliard de dollars dont 1 milliard au moins sur la côte est où 80 p. 100 de la production est concentrée en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Il y a 600 usines de traitement de poisson le long de la côte est et elles sont réparties entre 200 agglomérations environ.

Dans le bref laps de temps qu'il me reste, monsieur l'Orateur, je voudrais parler de l'industrie de la pêche d'une manière plus générale. Tout d'abord, il convient de noter que c'est une industrie mondiale et que le Canada n'en représente qu'une partie. C'est pourquoi il faut négocier avec d'autres pays et d'autres niveaux de pouvoir pour tirer le meilleur parti possible de cette industrie. Quand je parle d'industrie mondiale, je n'oublie pas qu'aucun traité n'a été signé entre les États-Unis et le Canada en ce qui concerne la pêche de la pétoncle et la pêche dans le banc Georges. Nous, les habitants de la côte est de la Nouvelle-Écosse, nous exhortons le ministre des Pêches et des Océans à passer à l'action. Tout retard peut désorganiser l'industrie et causer des dommages irréparables. Nous traitons avec d'autres États. Un des sous-ministres adjoints du ministère a récemment l'attention sur le fait qu'il faut négocier avec la France un nouveau traité régissant les droits de pêche à la morue dans le Golfe du Saint-Laurent, afin d'empêcher d'éviter que l'industrie de la pêche du Golfe ne soit mise en danger. Nous sommes très conscients des ramifications mondiales de l'industrie et nous supplions le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) d'en prendre conscience lui-aussi.

En plus de traiter avec d'autres pays, le ministre des Pêches et des Océans, à titre de grand manitou de l'industrie de la pêche au Canada, doit traiter avec les provinces. Or nous savons tous que cela est source d'inquiétudes et de mécontentement. Les gens de Nouvelle-Écosse sont d'accord pour que le gouvernement fédéral assume l'entière responsabilité de l'industrie de la pêche. Cela ne veut pas dire que les provinces ne doivent pas être consultées sur des questions les intéressant au premier chef, surtout, comme je l'ai dit, en ce qui a trait à l'attribution des droits de pêche dans le Golfe du Saint-Laurent.

En 1976, par suite d'une décision du gouvernement fédéral, il a été interdit aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse d'entrer dans le golfe Saint-Laurent en vue de puiser dans les stocks de morue du nord. On a remédié à ce problème en 1979 en leur octroyant la zone de Sydney-Bight, à la périphérie de la zone traditionnelle du Saint-Laurent. Il s'agit d'une composante très importante de l'industrie de la pêche de la Nouvelle-